



## **Conditions générales – Garderie et pension familiales Cynolistic**

Mises à jour le 06.01.2026

### **Présentation**

Cynolistic, en les personnes de Madame Kiana Jaquet et de Monsieur Joël Cherix, proposent leurs services professionnels de garderie de jour et pension familiale pour chiens à destination de particuliers.

### **Responsabilité civile du propriétaire**

Le propriétaire garantit que son assurance responsabilité civile privée couvre les éventuels dommages causés par son chien durant son séjour (blessures sur un humain ou un animal, morsures, dégâts matériels, fugue, accidents, etc.). En cas de dommage, le propriétaire assume l'entièvre responsabilité financière ainsi que toute procédure administrative qui pourrait en découler.

### **Horaires et tarifs**

Garderie de jour : du lundi au vendredi

Pension : ouverte 7/7

Accueil du lundi au vendredi : 07h00–08h00 / 17h00–18h00

- Garderie de jour : **33 CHF** par chien — carte 10 journées : **310 CHF**
- Pension : **45 CHF** par chien
- Transport domicile/pension : **10 CHF** jusqu'à 10 km
- Forfait week-end (du vendredi soir au lundi matin) : **100 CHF** — pas d'accueil (arrivée/départ) le week-end ; en cas d'accord exceptionnel, le prix reste inchangé.

### **Modification des tarifs**

Les tarifs peuvent être modifiés en tout temps par Cynolistic. Les prix en vigueur au moment de la réservation font foi.

### **Essai – Garderie**

Un essai d'une journée à la garderie est demandé au préalable avant le premier service.

### **Essai – Pension**

Un essai de 36 heures à la pension est demandé au préalable avant le premier service. L'essai est payant, et régi par un contrat envoyé et signé avant le début de celui-ci. *Un essai pour la pension est valide également pour la garderie.*

### **Foyer**

Cynolistic n'organise pas de visite.

Les chiens sont hébergés directement au sein du foyer familial, et nous tenons à préserver à la fois notre vie privée ainsi que l'équilibre émotionnel et social du groupe canin déjà présent.

## **Santé**

Une copie du carnet de vaccination doit être envoyée avant l'établissement du contrat d'essai et du contrat de pension ou de la première journée à la garderie.

Le chien doit être en bonne santé à son arrivée à la pension et/ou à la garderie. Il doit, en outre, respecté les prescriptions vétérinaires suivantes :

- Avoir reçu et être à jour avec le vaccin combiné de base CHPPiL
- Avoir reçu et être à jour avec la toux du chenil KC
- Avoir été vermifugé au minimum 24 heures avant l'arrivée à la pension ou la première journée à la garderie

Le carnet de vaccination sera apporté à l'arrivée à la pension et gardé jusqu'à la fin du séjour (non-nécessaire pour les journées à la garderie).

## **Arrivée et départ**

Le propriétaire amène le chien jusqu'à la pension et/ou à la garderie et vient le récupérer.

*Cynolistic peut également se charger du transport du chien, celui-ci étant à la charge du propriétaire (10 CHF - jusqu'à 10 kilomètres).*

Le propriétaire se garera avec son véhicule devant celui de Cynolistic (VW Caravelle gris).

Le propriétaire annoncera son arrivée par SMS/What's app auprès de Cynolistic.

Le propriétaire doit apporter, à son arrivée :

- Le carnet de vaccination originale du chien
- Autres documents médicaux relatifs au chien, si nécessaire
- La médication avec sa posologie, si nécessaire

## **Nourriture**

La nourriture, friandises et autres produits alimentaires sont fournis par Cynolistic.

Sauf cas spécifiques, discuté au préalable.

## **Vétérinaire**

Cynolistic prendra toutes les décisions nécessaires concernant le bien-être et la santé de l'animal en cas d'urgence vétérinaire, si le propriétaire ou le contact d'urgence ne peut être atteint dans un délai raisonnable.

Le propriétaire déclare assumer la totalité des éventuels frais engagés en cas d'une telle situation.

## **Mâle entier**

Cynolistic n'accueille pas de mâle entier, dès douze mois.

## **Femelle en chaleurs**

Cynolistic n'accueille pas de chienne en chaleurs.

Le propriétaire, ou le contact d'urgence si celui-ci n'est pas joignable, devra venir récupérer la chienne dont les chaleurs sont apparues au cours du séjour, ceci dans un délai de deux heures maximum.

Cynolistic décline toute responsabilité pour tout type de désagrément lié aux chaleurs de la chienne concernée si celle-ci se déclarent lors du séjour.

Cynolistic se réserve le droit d'ajouter des frais supplémentaires.

## Acceptation du chien

Pour garantir la sécurité, l'harmonie et le bien-être du groupe canin, Cynolistic applique des critères d'acceptation stricts.

Une acceptation n'est possible que si le chien :

1. Gère les courtes périodes de solitude, sans détresse excessive.
2. Ne présente pas de malpropreté excessive ou persistante au sein du foyer.
3. Adopte un comportement social compatible avec le groupe de chiens déjà présents (respect des codes canins, absence d'agressivité, comportement stable).

Si, au terme de l'essai de 36 heures, le chien ne s'adapte pas à l'environnement sur un ou plusieurs de ces critères, Cynolistic se réserve le droit de refuser l'accès à la pension et/ou à la garderie, sans remboursement du test.

## Comportement dangereux – Droit de renvoi immédiat

Cynolistic se réserve le droit d'écourter immédiatement un séjour si le chien présente un comportement mettant en danger sa propre sécurité, celle d'un humain ou d'un autre chien. Le propriétaire ou le contact d'urgence devra venir récupérer le chien dans les plus brefs délais. Aucun remboursement en de tel cas.

## Transmission nouvelles et médias

Afin de préserver le rythme du groupe et de garantir une qualité optimale dans la gestion quotidienne des chiens, Cynolistic ne peut pas garantir l'envoi de nouvelles ou de médias sur demande individuelle.

Des nouvelles, photos ou vidéos peuvent être envoyées à la convenance de Cynolistic, de manière ponctuelle et sans engagement.

Cynolistic dispose également de **réseaux sociaux actifs**, sur lesquels sont publiées quotidiennement des photos et vidéos. Les propriétaires sont encouragés à suivre le séjour de leur chien via ces plateformes.

## Droit à l'image

Sauf demande écrite contraire du propriétaire, Cynolistic est autorisé à utiliser des photos et vidéos du chien à des fins de communication (réseaux sociaux, site internet, supports promotionnels). Aucune information personnelle du propriétaire ne sera publiée.

## Art. 78 de l'OPan – Annonces des accidents/soupçons

<sup>1</sup> Les vétérinaires, les médecins, les responsables de refuges ou de pension pour animaux, les éducateurs canins et les organes des douanes sont tenus d'annoncer au service cantonal vétérinaire compétent :

- a. les accidents causés par un chien qui a gravement blessé un être humain ou un animal, et
- b. les chiens qui présentent un comportement d'agression supérieur à la norme.

<sup>2</sup> Les cantons peuvent soumettre d'autres catégories de personnes à l'obligation d'annoncer.

*Cynolistic, en qualité de professionnels qualifiés, appliquera avec rigueur l'article 78 de l'Ordonnance sur la protection des animaux.*

*Cynolistic tient particulièrement à cœur la prévention, et applique avec honneur les directives du service vétérinaire cantonal.*

## Annulation

Le propriétaire souhaitant annuler le séjour de son chien à la pension ou à la garderie est tenu d'en informer Cynolistic minimum 48 heures à l'avance. Cynolistic facturera le 100% du montant du séjour, pour toute annulation hors délai.

## **Paiement**

Les services doivent être payés avant le début de ceux-ci, qu'ils soient via contrat, désirés à l'unité ou via des cartes avantageuses.

## **Modalités de paiement**

Les prestations doivent être payées intégralement avant le début du service. Les cartes de 10 journées ne sont ni remboursables ni échangeables. Les moyens de paiement acceptés sont : espèces, Twint ou virement bancaire.

En cas de non-paiement, la réservation est automatiquement annulée.

## **Abandon – Procédure légale**

En cas de non-retrait du chien dans un délai de 60 jours après la date de fin du séjour, Cynolistic contactera les autorités compétentes (Service vétérinaire cantonal ou police communale) afin de signaler la situation. Sur instruction des autorités, le chien pourra être confié à la SPA Fribourg ou à une structure désignée.

Tous les frais administratifs, vétérinaires ou de prise en charge seront entièrement à la charge du propriétaire.

## **Litige**

Tout litige, de quelque nature qu'il soit, devra être signalé par écrit à Cynolistic. En cas de litige ne trouvant aucune solution à l'amiable, Cynolistic et le propriétaire conviennent de choisir Fribourg comme for exclusif.

## **Engagement**

En signant un contrat de service, le propriétaire s'engage à avoir pris connaissance et à accepter les clauses de ces conditions générales, régies par Cynolistic.